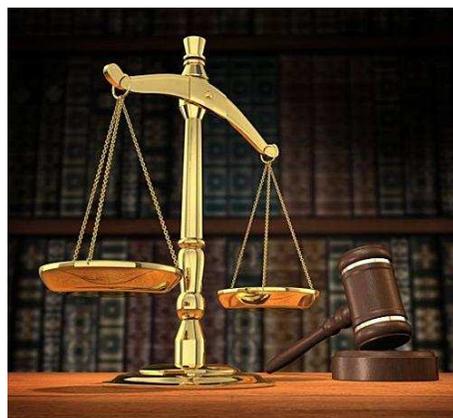


Vendredi 16 mars 2012

Saisine du Tribunal Administratif



Chers amis,

Suite à l'absence de réponse du Maire d'Argenteuil qui, en violation de la loi relative à la transmission des documents administratifs, ne m'a jamais communiqué les documents que je lui demandais, je viens de saisir officiellement le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise pour obtenir, comme n'importe quel citoyen, justice et respect de mes droits à l'information.

En effet, le 5 octobre 2011, j'avais demandé au Maire d'Argenteuil la transmission du marché passé avec le cabinet de recrutement PROGRESS, concernant l'embauche de salariés de la ville d'Argenteuil et les différents postes pour lesquels ce cabinet de recrutement avait été missionné.

Dans un second courrier recommandé également daté du 5 octobre 2011, j'avais demandé à Monsieur Doucet de me communiquer l'actuel contrat de travail de Monsieur MOIGNOUX ainsi que sa fiche de poste.

En l'absence de réponse de Philippe Doucet, j'avais été contraint de saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA). C'est une autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect du droit à l'information à travers la transmission de documents administratifs. Celle-ci a émis un avis favorable à la diffusion de l'ensemble des documents demandés.

Malgré l'avis rendu par une autorité administrative indépendante comme la CADA, je n'ai, à ce jour, toujours pas reçu les documents demandés. La municipalité d'Argenteuil m'a adressé deux courriers, l'un daté du 6 décembre 2011 et l'autre du 10 janvier 2012. Dans celui du 6 décembre, le Directeur Général des Services de la ville se contente de me confirmer la saisine du cabinet PROGRESS pour la recherche d'un Directeur Général Adjoint des Services. Dans sa lettre du 10 janvier, Philippe DOUCET me communique un contrat de travail antérieur à celui demandé.

Argenteuil n'est pas une zone de non droit. J'attends donc à présent le jugement du Tribunal administratif pour avoir enfin des réponses simples à des questions auxquelles la Mairie oppose un silence inadmissible. Pour que la démocratie s'exerce à Argenteuil, il faut commencer par gérer notre commune dans un souci de transparence et de respect de la loi.

[in](#) [Share](#) [Plus](#)
[Email](#)
[Lien](#)
[Imprimer](#)

Par Georges Mothron

[Contact](#) [C.G.U.](#) [Signaler un abus](#) [Articles les plus commentés](#)